



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pr. Dr. Mlle Mme M.

Mode d'exercice : Hospitalier Libéral Mixte Autre spécialité : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____ Service : _____

Rue : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tel. : _____ Fax : _____ Email : _____

J'ai pris connaissance et j'accepte que Hopscotch Congrès, pour le compte de Assises MICI 2023, enregistre et conserve ces informations personnelles afin de me communiquer toutes les informations nécessaires autour de l'événement (information, badge, facturation, attestation de présence, etc).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service Inscriptions d'Hopscotch Congrès dans un fichier informatisé spécifique à l'événement. Elles seront conservées pendant une période maximale de 3 ans. Elles serviront dans le cadre de la communication des futures éditions du présent congrès et-ou de tout autre évènement professionnel similaire. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant directement le service inscription : congres@hopscotchcongres.com.

DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription donne accès aux sessions scientifiques, aux documents du congrès et à la restauration. Ces tarifs s'entendent en Euros TTC - TVA 20 % incluse.

	Avant le 8 Janvier 2022	Après le 9 Janvier 2022
Professionnels de santé	180€	210€
Internes	70€	80€
Industriels	700€	800€

REGLEMENT

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement :

- Par chèque en euros à l'ordre d'« Hopscotch Congrès »
- Par carte de crédit en ligne sur <https://www.assisesmici.fr/>

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute annulation doit être signifiée par écrit ou par email à HOPSCOTCH CONGRES - 23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 PARIS (congres@hopscotchcongres.com).

Le cachet de la poste fait foi pour la détermination des montants remboursables.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

En cas d'annulation signifiée par écrit :

Jusqu' au 8 janvier 2023 : retenue de 50% sur les droits d'inscription.

À partir du 9 janvier 2023 : pas de remboursement des droits d'inscription.